



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 208-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2022.RRGR.326

Déposée le : 14.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Bütikofer (Lyss, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 171/2023 du 15 février 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Plus de transparence sur les débouchés des formations CFC et AFP

Le Conseil-exécutif est chargé de mener une enquête pour savoir si, quelques années après l'obtention de leur titre, les jeunes détentrices et détenteurs d'un CFC ou d'une AFP ont trouvé des débouchés grâce à leur formation initiale et si elles et ils sont toujours dans le métier appris. Cette enquête devrait de plus servir à informer les jeunes de l'école secondaire sur les débouchés de chaque CFC ou AFP existant.

Développement :

En Suisse, la formation professionnelle est particulièrement valorisée et rencontre un succès tout particulier auprès des jeunes. Cependant, dans certaines professions, il n'est pas aisé d'y trouver un emploi en adéquation avec la formation de base, tandis que d'autres secteurs sont confrontés à un manque de professionnelles et professionnels formés.

Pour aider les jeunes en fin de scolarité à choisir l'apprentissage idoine, il convient de les informer en toute transparence des perspectives d'emploi (débouchés, employabilité, salaire) offertes par les formations qui les intéressent, bien que le marché du travail soit très fluctuant dans le temps. À cette fin, il est pertinent de commander une enquête exhaustive auprès d'un mandataire externe afin d'analyser les perspectives professionnelles des diverses formations CFC ou AFP. Il s'agira de réaliser un questionnaire auprès des titulaires d'un CFC ou d'une AFP un an après l'obtention de leur titre. Cette enquête aura pour objectif de caractériser leur parcours professionnel (emploi, études, chômage, reconversion) depuis l'obtention du titre. Il pourrait être intéressant de recueillir d'autres données lors de cette enquête. Il serait par exemple intéressant de comparer les débouchés de la formation duale par rapport à la formation en école. Les données ainsi recueillies feront l'objet d'un rapport et les conclusions en termes d'employabilité des diverses formations existantes seront indiquées dans les brochures

à l'intention des écoliers. Il convient de plus de fournir ces données aux conseillères et aux conseillers en orientation afin qu'elles et ils les relayent auprès des jeunes en orientation professionnelle. Les conclusions en lien avec chaque secteur permettront ainsi aux jeunes et à leurs parents d'opérer un choix professionnel en toute connaissance de cause, qui leur permettra de maximiser les chances d'exercer, au moins au début de leur vie professionnelle, la profession initialement choisie.

Relevons enfin que le canton de Neuchâtel a publié une telle enquête en novembre 2015, à la suite d'une motion déposée en janvier 2013.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences financières et exécutive du Conseil-exécutif (art 87, al. 2, art. 89, al. 2 et art. 90, al. 1, lit. d ConstC et art. 34 LFOP). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Dans le cadre du processus du choix professionnel, les jeunes ont la possibilité, à plusieurs reprises durant le degré secondaire I, de réfléchir à leurs envies et à leurs souhaits en matière de métier. Les enseignantes et enseignants de l'école obligatoire, soutenus par les centres OP du canton de Berne, accompagnent les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes dans ce processus. En outre, différentes plateformes leur sont mises à disposition, comme le site www.orientation.ch, ainsi que de nombreuses offres, telles que le salon bernois de la formation professionnelle (BAM), des bourses pour les places d'apprentissage, etc.

Dans le canton de Berne, les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes peuvent faire un apprentissage dans plus de 250 métiers et obtiennent, à l'issue d'une formation de deux, trois ou quatre ans et d'une procédure de qualification réussie, une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC). Chaque année, en moyenne 9000 à 10 000 apprenties et apprentis passent la procédure de qualification dans le canton de Berne.

La requête des motionnaires vise à informer les futurs apprenties et apprentis en toute transparence sur les perspectives d'emploi (débouchés, employabilité, salaire) proposées dans les différents métiers. Pour ce faire, ils proposent que soit réalisée une enquête approfondie auprès de jeunes adultes diplômés quelques années après la fin de leur apprentissage, laquelle pourrait montrer certains aspects intéressants. Toutefois, après clarification avec des représentantes et représentants du domaine scientifique, de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, il ressort que la mise en œuvre d'une telle enquête entraînerait des coûts élevés en matière de finances et de personnel et qu'une enquête unique auprès des diplômées et diplômés ne suffirait pas à réunir les informations recherchées.

Afin de réunir des données représentatives, un relevé complet devrait être réalisé durant l'année du relevé. Pour cela, dans un souci de protection des données, il faudrait obtenir au moment de la procédure de qualification le consentement de tous les jeunes en fin d'apprentissage ainsi que leurs coordonnées pour réaliser un sondage un an après la procédure de qualification. Le taux de réponse qu'a enregistré l'enquête réalisée par le canton de Neuchâtel¹ évoquée par les motionnaires, à savoir plus de 40 %, constitue un taux très élevé pour une telle enquête. On

¹ Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse à la motion du groupe socialiste 14.104, du 27 janvier 2014, « CFC en poche, et ensuite ? » du 10.02.2016.

ne peut pas partir du principe qu'un taux aussi élevé sera atteignable pour une enquête similaire. Dans le canton de Neuchâtel, 2740 personnes au total ont reçu un courrier les invitant à participer, puis un rappel un mois plus tard. Sur les 2740 personnes (couvrant 143 métiers), 1180 (111 métiers pris en compte dans l'analyse) ont renvoyé le questionnaire rempli (participation de 43,1 %). En comparaison, dans le canton de Berne, il faudrait contacter 9000 à 10 000 personnes (couvrant plus de 250 métiers). Pour atteindre un taux de réponse similaire, 3600 à 4000 personnes devraient remplir le questionnaire. En outre, les conclusions concernant les 250 métiers pourraient fortement varier en fonction du taux de réponse.

Le Conseil-exécutif estime qu'une telle enquête ne permettrait d'atteindre les objectifs décrits dans la motion que partiellement, malgré l'importance des moyens investis. Le canton de Berne forme des apprenties et apprentis dans plus de 250 métiers et compte plus de 10 000 activités professionnelles dans différents secteurs. De nombreux métiers ne forment qu'un petit nombre de jeunes chaque année. C'est pourquoi, même avec un taux de réponse similaire à celui enregistré dans le cadre de l'enquête réalisée dans le canton de Neuchâtel, il serait difficile d'obtenir une idée représentative des métiers qui ne forment que peu d'apprenties et apprentis. Par ailleurs, il convient de souligner que les résultats peuvent être influencés par différents facteurs (conjoncture, pandémie, migration, etc.) au moment du relevé et que, par conséquent, une enquête avec un relevé unique rendrait un résultat peu concluant.

Un indicateur pertinent des perspectives à l'issue d'une formation professionnelle est le taux de chômage enregistré chez les jeunes adultes après l'obtention de leur diplôme. Il est bien connu que, en comparaison internationale, ce taux est très faible en Suisse. On peut donc partir du principe que l'employabilité du groupe cible à l'issue du diplôme professionnel est forte. Par ailleurs, des sites Internet comme <https://carriere.orientation.ch/> donnent eux aussi une image fiable de la situation du marché du travail dans de nombreux métiers et postes (ce site tient p. ex. compte des particularités régionales). Les conseillères et conseillers en orientation disposent aujourd'hui déjà de bonnes possibilités d'illustrer les perspectives professionnelles (y c. les possibilités de formation continue) dans les différents métiers.

Par ailleurs, l'enquête requise par les motionnaires serait un état des lieux de la situation des jeunes adultes quelques années après l'obtention de leur diplôme. Le système de formation suisse est toutefois axé sur une forte perméabilité et permet d'innombrables voies pour le développement professionnel. Dans le cadre de l'orientation professionnelle, les centres OP répètent souvent aux jeunes que le choix de la profession et de la formation constitue une première décision, qui laisse la porte ouverte à de nombreuses possibilités de développement. Au vu de l'évolution de la société, de la technologie et de l'économie, les jeunes devront à l'avenir de plus en plus être capables d'évoluer ; les carrières professionnelles linéaires seront plutôt l'exception. C'est pourquoi une enquête ponctuelle serait peu pertinente. Il serait bien plus judicieux de réaliser des études sur le long terme, mais celles-ci nécessitent de grands moyens. En outre, une première décision de formation doit s'appuyer avant tout sur les intérêts et les aptitudes des jeunes. Accorder trop d'importance à la situation sur le marché du travail immédiatement à la fin de la formation pourrait même contrecarrer le bénéfice que représente la perméabilité du système de formation pour le développement de la carrière à long terme.

Récemment, diverses études se sont penchées sur des thématiques proches de celles requises par les motionnaires (p. ex. les analyses réalisées par l'Office fédéral de la statistique « Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail » en 2018 et « Trajectoires professionnelles des certifiés de la formation professionnelle initiale dans les cinq ans suivant le titre » de 2020, qui illustrent aussi les tendances en matière de mobilité dans les principaux secteurs professionnels). Bien que ces études aient été réalisées au niveau national, on peut considérer qu'elles sont aussi représentatives des tendances dans le canton de Berne.

Pour les raisons susmentionnées (entre autres les frais disproportionnés par rapport à l'utilité, les résultats peu représentatifs d'une enquête unique et l'existence de plateformes et d'études nationales représentatives), le Conseil-exécutif rejette la motion.

Destinataire

– Grand Conseil